



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024

Présents

Monsieur DENIS, Président de TOURS METROPOLE HABITAT,

Madame BA-TALL, Madame BLUTEAU, Monsieur BOILLE, Monsieur CHANDENIER, Madame DJABER, Madame JOVENEUX, Monsieur LECONTE, Madame LEMAURE, Monsieur MARTINS, Madame MERCIER, Monsieur MIRAULT, Madame MOREAU, Monsieur MOURABIT, Madame QUINTON, Madame ROCHER, Monsieur THOMAS et Monsieur VALLET, Administrateurs

Excusés

Madame GOBLET, Vice-Présidente de TOURS METROPOLE HABITAT, qui avait donné pouvoir à Monsieur DENIS

Monsieur BRIMOU, dont le pouvoir a été attribué à Madame BLUTEAU
Monsieur GRATEAU, dont le pouvoir a été donné à Monsieur MARTINS
Madame MOSNIER,

Absent

Monsieur ARNOULD,

Participaient également à cette séance

Monsieur SIMON, Directeur Général de TOURS METROPOLE HABITAT
Monsieur BACLE, Directeur Proximité de TOURS METROPOLE HABITAT
Madame BARRANGER, Directrice des Ressources Humaines de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame DROUET, Directrice des Ressources Humaines de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame HOSTACHE, Secrétaire Générale de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame LOISEAU, Directrice Finances-Comptabilité de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame ROLLIN, Directrice Développement et Patrimoine de TOURS METROPOLE HABITAT,
Madame VIVIER, Directrice Gestion Locative de TOURS METROPOLE HABITAT,
Monsieur VIEILLERIBIERE, Chef du Pôle SPuRLo à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités d'Indre-et-Loire,
Monsieur MAUPERIN, Chef de Service Habitat et Construction à la Direction Départementale des Territoires,
Madame FROMIAU Sandrine, Secrétaire du CSE de TOURS METROPOLE HABITAT

Présidence de Monsieur Emmanuel DENIS, Président

TOURS - ECOQUARTIER DE MONCONSEIL – VENTE DE LA MAISON SITUEE 46 RUE DE LA CHAPELLE A TOURS NORD

(Ecoquartier Monconseil C/15 – G/06)

Le Directeur Général et la Directrice Développement et Patrimoine rappellent au Conseil d'Administration que, lors de sa séance du 23 octobre 2024, il avait autorisé le Directeur Général à poursuivre les démarches d'acquisition dans le cadre de la préemption de l'ensemble immobilier correspondant à la maison située 46, rue de la Chapelle avec son terrain de 1 667 m², en vue d'aménager le fond de parcelle en futur jardin public arboré d'environ 516 m².

La délibération précise qu'à l'issue de la préemption de la parcelle AT160, la parcelle sera divisée en vue de rétrocéder l'espace paysager de 516 m² environ à la Ville de TOURS, et de remettre en vente le surplus, qui intègre une maison de 220 m² de SHAB environ.

Ainsi, les modalités d'acquisition du bien immobilier par Tours Métropole Habitat sont en cours de calage, l'acte d'achat est fixé au 28 novembre 2024 dans le respect de la déclaration d'intention d'aliéner.

Une fois devenu propriétaire, la saisie d'un géomètre sera nécessaire afin d'envisager une division parcellaire du foncier.

Tours Métropole Habitat doit revendre la maison puisqu'elle ne sera pas intégrée au projet de l'espace public. Pour ce faire, il est envisagé de solliciter une ou deux agences immobilières ainsi que le service négociations immobilières de l'Etude ALTANOT, en vue de la mise en vente de cette maison dans les meilleurs délais.

Pour mémoire, le prix d'acquisition de la maison préemptée était de 403 000 € hors frais d'agence et de notaire. Privée d'une partie de son jardin, il est proposé de mettre la maison en vente au prix de 375 000 € (net vendeur). Pour faciliter la vente de ce bien, une marge de négociation de 5 % pourra être mobilisée.

Maître DAVY, Notaire, sera sollicité pour la rédaction du compromis et de l'acte de vente.



Après examen des modalités de cette future cession par Tours Métropole Habitat, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des Administrateurs ayant pris part au vote, d'autoriser le Directeur Général à :

- vendre cet immeuble au prix de 375 000 € net vendeur,
- signer un compromis de vente, puis l'acte de vente,
- percevoir le versement du prix et mandater les éventuels frais annexes.

**POUR EXTRAIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 11/12/2024 CERTIFIE CONFORME ET EXECUTOIRE,**

**LE DIRECTEUR GENERAL,
Grégoire SIMON**